

	COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN Séance du 23 novembre 2017 L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre 2017, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué le seize novembre 2017, s'est assemblé salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur François HILLION, Maire de Vauhallan.					
Nombre de conseillers :	Exercice :	19	Présents :	14	Votants :	17
Présents :	François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Bernard Cellier, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Zohra Rousseau, Vincent Gillotin, Vincent Pain, Elia Bernard, François Levrat					
Représentés :	Taouès Coll représentée par Bernard Gleize, Fabian Lowczyk représenté par Jean-Laurent Panciatici, Olivier Le Traon représenté par Vincent Pain					
Absents :	Huguette Deforeit, Claude Bousquet					
Secrétaire :	Jean-Laurent Panciatici					

A 20h30 le quorum étant atteint, Monsieur François Hillion, Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur Jean-Laurent Panciatici est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant l'attribution de marché de travaux. Le conseil municipal autorise cet ajout.

Monsieur le Maire soumet le Procès-Verbal du conseil municipal du 20 juin 2017 au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Vincent Pain fait une déclaration au nom de la liste « Vauhallan pour tous » :

Nous constatons un manque de vie démocratique dans notre commune de Vauhallan.

Depuis plusieurs mois, les informations communiquées aux élus ne faisant pas partie du bureau municipal sont quasi inexistantes ou distillées au compte-gouttes au dernier moment.

Les sujets communaux sont débattus en "bureau municipal", dont nous avons été volontairement écartés. Le contenu des discussions de ce bureau n'est connu que des seuls participants, les décisions sont prises dans le plus grand secret et donc dans une grande opacité.

Aucun document n'est transmis avant les commissions, ne permettant pas de préparer les sujets à traiter et de pouvoir réellement en débattre.

Pour ce conseil, par exemple, nous avons appris vendredi dernier par la note de synthèse de ce conseil municipal qu'il y a eu des engagements de plus de 600 000 euros de "décisions municipales" d'investissement sans qu'aucune commission d'appel d'offre n'ait été convoquée et sans qu'aucun justificatif n'ait été transmis aux membres du conseil municipal. Bien nous a pris de demander une explication de ces engagements, puisque nous avons eu lundi soir dernier un document descriptif partiel et que ces engagements feront finalement l'objet d'une délibération ce soir.

Autre point. Le dernier conseil municipal rendu obligatoire pour l'élection des délégués et des suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs a eu lieu le 30 juin 2017. Nous notons qu'il n'y a ni ne compte-rendu, ni procès-verbal de ce conseil disponibles sur le site de la mairie et que l'approbation de son compte-rendu ne fait pas partie de l'ordre du jour de ce conseil.

Le dernier conseil a donc eu lieu le 30 juin 2017, or, d'après le code général des collectivités territoriales - article L2121-7, "Le conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre."

En conséquence, devant ce non-respect de la loi et un déficit flagrant de vie démocratique sur notre commune, nous avons alerté début novembre par écrit la préfète de l'Essonne et la Sous-Préfète de Palaiseau afin de leur demander d'agir pour rétablir une vie démocratique sur notre commune de Vauhallan.

Nous déplorons ce qui se passe à Vauhallan et nous ne sommes plus les seuls. Les citoyens de Vauhallan ne sont pas dupes et prennent conscience du mauvais mode de fonctionnement en place. Par cette déclaration, nous nous positionnons comme les gardiens vigilants de notre vie démocratique locale, en notre nom, et aux noms des habitants de Vauhallan. Pour nous, la consultation et la concertation sont gages d'un bon fonctionnement de nos institutions et de la vie démocratique jusqu'aux échelons les plus bas de notre république.

32/2017 - Adhésion au service commun « instruction des autorisations d'urbanisme »

Sur présentation de François Hillion, la commune de Vauhallan confie l'instruction des autorisations d'urbanisme à la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention d'adhésion au service commun « Instruction des autorisations d'urbanisme ».

33/2017 - Approbation de la charte de la ZPNAF

Sur présentation de François Hillion, la Zone de Protection Naturelle Agricole et Forestière (ZPNAF) a été instituée par la loi sur le Grand Paris du 3 juin 2010 sur le plateau de Saclay et ses abords immédiats. Elle impose notamment le maintien de 2 300 hectares de terres minimum consacrées à l'activité agricole sur le plateau. Cette ZPNAF s'impose aux PLU et constitue une servitude de non urbanisation. Par ailleurs, un programme d'actions a été élaboré en concertation avec les acteurs locaux. Ce programme a pour objectif de créer les conditions du maintien d'une agriculture dynamique, viable et reliée au tissu local. Les collectivités sont porteuses de plusieurs actions figurant à ce programme.

Au cours des travaux, il est apparu souhaitable que les dispositions réglementaires soient accompagnées d'une vision partagée de l'avenir de l'agriculture et des paysages ; c'est dans cet esprit qu'a été rédigé la charte accompagnée de 28 fiches d'actions pour assurer la pérennité de l'agriculture au sein de la ZPNAF, assurer la pérennité des espaces naturels et forestiers et développer les liens entre le plateau, les activités et les habitants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 14 voix pour et 3 abstentions, prend acte du programme d'action, décide d'assurer conjointement le pilotage des fiches confiées aux EPCI avec les communautés d'agglomération de Versailles Grand Parc et Saint Quentin en Yvelines et approuve la charte de la ZPNAF.

Déclaration de Vincent Pain au nom de la liste « Vauhallan pour tous »

*Les élus de "Vauhalla pour tous" sont d'accord sur l'idée générale de ZPNAF et d'une charte associée pour préserver l'espace agricole et forestier du territoire de la CPS,
Mais considèrent que le tracé actuel de la ZPNAF de Vauhalla ne prend pas en compte la réalité du terrain et du bâti existant.*

*Nous avons indiqué plusieurs fois que le périmètre de la ZPNAF sur le coteau nord (côté du chemin du Picotois) avec les terrains bâtis est pour nous une aberration qu'il faut corriger.
Pour nous, entériner la ZPNAF actuelle met en danger les habitants de la zone du Picotois, dont il faut entre autre ménager l'accès des secours. Comme déjà largement signalé et dénoncé, le PLU en cours de rédaction par des membres du bureau municipal doit prendre en compte ce point.
Devant l'incertitude concernant ce point qui pour nous est majeur, l'incohérence liée à l'article 4 de la charte, et vu la réponse apportée en séance à notre question sur le sujet comme quoi "il n'y a pas à défendre la situation", les élus "Vauhalla pour tous" décident de s'abstenir pour le vote de cette délibération.*

34/2017 - Numérotation de deux parcelles

Sur présentation de François Hillion, suite à la division d'une parcelle en deux, il convient de numéroter ces 2 parcelles.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer le numéro 21 à la parcelle AD309 et le numéro 2 bis à la parcelle AD 308.

35/2017 - Dépôt permis de construire Maison des Arts 1

Sur présentation de François Hillion, afin de créer un lieu de stockage supplémentaire dans la maison des arts 1, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer une demande d'autorisation de permis de construire.

36/2017 - Demande de subvention auprès d'ORANGE pour l'enfouissement des réseaux de télécommunication grande rue du 8 mai 1945

Sur présentation de François Hillion, la commune a lancé des travaux de voirie grande rue du 8 mai 1945 comprenant l'enfouissement des réseaux de télécommunications, des réseaux électriques et la réhabilitation de la voirie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'enfouissement des réseaux d'éclairage public, d'électricité et de télécommunication Grande rue du 8 Mai 1945, sollicite une subvention au taux maximum auprès d'ORANGE UPR Ile-de-France et autorise le maire à déposer ladite demande de subvention.

37/2017 - Demande de subvention auprès d'ENEDIS pour l'enfouissement des réseaux électriques grande rue du 8 mai 1945

Sur présentation de François Hillion, la commune a lancé des travaux de voirie grande rue du 8 mai 1945 comprenant l'enfouissement des réseaux de télécommunications, des réseaux électriques et la réhabilitation de la voirie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'enfouissement des réseaux d'éclairage public, d'électricité et de télécommunication Grande rue du 8 Mai 1945, sollicite une subvention au taux maximum auprès d'ENEDIS et autorise le maire à déposer ladite demande de subvention.

38/2017 - Demande de subvention auprès d'ORANGE pour l'enfouissement des réseaux de

télécommunication rue des Caves et rue Française

Sur présentation de François Hillion, la commune a lancé des travaux de voirie rue des Caves et rue Française comprenant l'enfouissement des réseaux de télécommunications, des réseaux électriques et la réhabilitation de la voirie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'enfouissement des réseaux d'éclairage public, d'électricité et de télécommunication rue des Caves et rue Française, sollicite une subvention au taux maximum auprès d'ORANGE UPR Ile-de-France et autorise le maire à déposer ladite demande de subvention.

39/2017 - Demande de subvention auprès d'ENEDIS pour l'enfouissement des réseaux électriques rue des Caves et rue Française

Sur présentation de François Hillion, la commune a lancé des travaux de voirie rue des Caves et rue Française comprenant l'enfouissement des réseaux de télécommunications, des réseaux électriques et la réhabilitation de la voirie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'enfouissement des réseaux d'éclairage public, d'électricité et de télécommunication rue des Caves et rue Française, sollicite une subvention au taux maximum auprès d'ENEDIS et autorise le maire à déposer ladite demande de subvention.

Finances

40/2017 - Adhésion au groupement de commande papier de la Communauté Paris-Saclay

Sur présentation de Bernard Gleize, la communauté d'agglomération Paris-Saclay nous propose d'intégrer un groupement de commandes pour l'achat de papier, dont elle assure le pilotage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de convention constitutive d'un groupement de commande pour l'achat de papier et autorise le maire à signer ladite convention.

41/2017 - Décision modificative n°1 – Budget Ville

Sur présentation de Bernard Gleize, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 sur le budget de la ville.

42/2017 - Décision modificative n°1 – Budget Assainissement

Sur présentation de Bernard Gleize, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 sur le budget assainissement.

43/2017 - Tarifs 2018

Sur présentation de Bernard Gleize, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs municipaux 2018 comme suit :

Photocopie	A4	0,25 €	Manifestations	Tarif A	5,00 €
	A4 recto-verso	0,35 €		Tarif B	7,00 €
	A3	0,35 €		Tarif C	10,00 €

	10 A4	1,50 €		Tarif D	12,00 €	
	Envoi de fax	0,40 €		Tarif E	15,00 €	
	10 enveloppes « Vauhallan »	2,00 €		Tarif F	20,00 €	
Cimetière	Concession 50 ans	830,00 €		Tarif G	25,00 €	
	Concession 30 ans	470,00 €		Tarif H	30,00 €	
	Taxe de dispersion	72,00 €		Tarif I	40,00 €	
	Colombaruim 15 ans	630,00 €		Tarif J	50,00 €	
	Colombarium 30 ans	1 050,00 €		Tarif K	100,00 €	
Bibliothèque	Droit d'inscription Bibliothèque	14,00 €		Tarif L	200,00 €	
	Indemnité de retard Livre / semaine	1,00 €		Magazine	Format 1 (1/8 page)	92,00 €
	Indemnité de retard Support multimédia / semaine	1,00 €			Format 2 (1/4 page)	160,00 €
Voirie	Permission Voirie journalière	50,00 €			Format 3 (1/2 page)	305,00 €
	Redevance annuelle Emplacement Taxi	137,00 €	Forfaits pour une année (soit 3 parutions) :			
	Occupation annuelle Domaine Public	1 000,00 €	Format 1 (1/8 page)		253,00 €	
PLU	Photocopie règlement PLU	2,70 €	Format 2 (1/4 page)		405,00 €	
	Tirage PLU	90,00 €	Format 3 (1/2 page)	810,00 €		

Salles	Salle Polyvalente	Caution	500,00 €
		Tarif Vauhallanais et ville de la CPS	600,00 €
		Tarif Associations extérieures	600,00 €
	Salle F MARON	Caution	150,00 €
		Tarif Vauhallanais et ville de la CPS	100,00 €
		Tarif Associations extérieures	100,00 €

Sur présentation de Bernard Gleize, le contrat groupe regroupe aujourd'hui près de 600 collectivités. Il est conclu pour une durée de quatre ans et arrivera à échéance le 31 décembre 2018. Le C.I.G. a entamé la procédure de renégociation de son contrat selon les règles de la commande publique.

La commune de Vauhallan est adhérente au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2018 et compte-tenu de l'intérêt d'une consultation groupée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le CIG va engager et prend acte que les taux de cotisations lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat à compter du 1^{er} janvier 2019.

45/2017 - Subvention chambre des métiers de l'artisanat du Morbihan

Sur présentation de François Hillion, la chambre des métiers et de l'artisanat du Morbihan a sollicité la commune pour une subvention de 50,00 € suite à la scolarisation d'un vauhallanais en apprentissage dans un établissement du Morbihan.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 50 €.

46/2017 - Participation 4L Trophy

Sur présentation d'Isabelle Glasset, deux équipages se sont lancés un défi en réalisant le 4L trophy qui se déroulera au Maroc du 15 au 25 février 2018 et sont venus rencontrer la municipalité pour exposer leur projet et sollicité une subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 150,00 € par équipage.

47/2017 - Approbation rapport de la CLECT

Sur présentation de Bernard Gleize, La CLETC s'est tenue le 8 novembre 2017 en vue d'adopter divers ajustements de charges.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT du 8 novembre 2017 sauf le point sur la mutualisation d'un garagiste entre les communes de Saclay, Vauhallan et Igny, reporté à une prochaine CLECT.

48/2017 - Dissolution du SIEPS

Sur présentation de Bernard Cellier, lors de la dernière séance du Conseil Syndical du SIEPS, le 9 octobre dernier, les membres du conseil ont adopté à l'unanimité une délibération approuvant la dissolution du syndicat.

En effet la compétence eau potable est une compétence intercommunale depuis le 1^{er} janvier 2017 prise en charge par la CPS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande son retrait du SIEPS, demande la dissolution du syndicat au 31 décembre 2017 et approuve les modalités de liquidation suivantes :

- Répartition pour chaque commune du montant de commande la concernant dans le programme de travaux annoncé dans le marché attribué à Suez pour le renouvellement des poteaux incendies 2017-2018

- Répartition du solde au prorata de la population de chaque commune à partir du chiffre de population ayant servi au calcul de la cotisation 2017.

Et autorise le président du SIEPS à signer tout acte relatif à cette dissolution.

49/2017 - Avenant DSP Assainissement

Sur présentation de Bernard Gleize, la délégation de service public concernant l'assainissement arrive à terme le 31 mai 2018. Compte tenu du transfert de la compétence à la CPS au 1^{er} janvier 2019, il convient de prolonger la DSP de 19 mois afin de laisser une année à la CPS pour relancer une nouvelle Délégation de Service Public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n°3 et autorise le maire à signer l'avenant de DSP.

50/2017 - PFAC – Tarif 2018

Sur présentation de Bernard Gleize, le SIAVB fixe chaque année la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le SIAVB à appliquer ces taux pour l'année 2018 à savoir 12,60 € par m² de surface de plancher.

Personnel

51/2017 - Tableau des effectifs

Sur présentation de Bernard Gleize, comme chaque année, il est nécessaire d'ajuster le tableau des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le tableau des emplois suivant :

Cadres ou emplois	Catégorie	Tableau des effectifs pour 2018		
		Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont temps non complet
TITULAIRES				
Secteur Administratif				
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	1	0	
Rédacteur	B	2	2	
Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} Classe	C	3	2	
Adjoint Administratif	C	1	1	
Secteur Social				
Educatrice chef de Jeunes enfants	B	1	1	
Educateur de jeunes enfants		1	1	
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Secteur Technique				
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	0	0	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Secteur Culturel				

Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Secteur Animation				
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} Classe	C	1	1	
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} Classe	C	3	3	
TOTAL TITULAIRES		20	18	0
NON TITULAIRES				
Secteur Technique				
Adjoint technique	C	5	5	
Secteur Social				
Educatrice de jeunes enfants	B	0	0	
Médecin	A	1	1	1
Auxiliaire de puériculture	C	1	1	
Secteur Animation				
Adjoint d'animation	C	7	7	2
TOTAL NON TITULAIRES		14	14	3

52/2017 - Régime Indemnitare

Sur présentation de Bernard Gleize, il est nécessaire d'adopter le nouveau régime indemnitaire des agents de la commune de Vauhallaan pour tenir compte de l'évolution des textes en la matière.

Il a été instauré en parti lors du conseil municipal de décembre 2016 mais pas pour tous les grades faute de publication des décrets d'applications.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le régime indemnitaire proposé à compter du 1^{er} janvier 2018.

53/2017 - Recrutement agents recenseurs et coordonnateur

Sur présentation de Bernard Gleize, La population de la commune de Vauhallaan va être recensée entre le 18 janvier et le 17 février 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Rodolphe Aubert en tant que coordonnateur, décide de recruter 4 agents recenseurs et fixe la rémunération à 1 000 € par agent recenseur et coordonnateur.

54/2017 – Attribution de marché de travaux

Sur présentation de Bernard Gleize, l'analyse des offres pour la construction de la salle multi-activités à la maison des arts a eu lieu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 14 voix pour et 3 voix contre, décide d'attribuer le marché comme suit :

Lot		Entreprise	Montant H.T.
1	GROS ŒUVRE	OSB 87 RUE DES MONTATONS 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	86 181,93 €

2	CHARPENTE METALLIQUE	LES CHARPENTIER DE PARIS 46 RUE DES MEUNIER 92225 BAGNEUX	53 700,00 €
3	COUVERTURE BARDAGE	SCHNEIDER ET CIE 3 RUE PASTEUR 91178 VIRY CHATILLON CEDEX	48 975,94 €
4	MENUISERIES EXTERIEURES SERRURERIE	REITHLER 5 RUE CLAUDE CHAPPE 77400 LAGNY SUR MARNE	160 248,00 €
5	CLOISONS DOUBLAGE FAUX PLAFONDS	TEP 7 ALLEE CLAUDE MONET 94450 LIMEIL BREVANNES	23 635,62 €
6	MENUISERIES INTERIEURES	FELDIS ET LEVIAUX 5 RUE GATELLIET 77008 MELUN	67 649,25 €
7	REVETEMENTS DE SOLS	TEP 7 ALLEE CLAUDE MONET 94450 LIMEIL BREVANNES	11 055,56 €
8	PEINTURE	PEINTECHNIC 3 RUE AMPERE 91630 GUIBEVILLE	11 403,40 €
9	APPAREILS ELEVATEURS	L2V 4 AVENUE DES MARRONNIERS - BATIMENT 13 94300 BONNEUIL SUR MARNE	37 770,00 €
10	CVC PLOMBERIE	RSCP 8 RUE DU FROMENTEAU ZA LES HAUTS DES VIGNES 91940 GOMETZ LE CHATEL	52 866,00 €
11	ELECTRICITE	SEGE 9 AVENUE DES GRENOTS 91150 ETAMPES	29 894,00 €

Et autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à ce marché.

Déclaration de Vincent Pain au nom de la liste « Vauhalla pour tous » :

Nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de convocation de la commission appel d'offres pour étudier les dossiers et prendre les décisions, sous couvert que les montants de ces appels d'offres pour des travaux sont inférieur à 5 millions d'euros. C'est la loi.

Il est certes possible de se cacher derrière la loi, mais en comparaison du montant du budget annuel communal, ce seuil n'est pas réaliste en proportion pour notre commune. Cet argument cache un choix délibéré de l'équipe en place de ne pas convoquer de commission, afin de lui permettre de prendre des décisions sans y impliquer l'ensemble des différents courants du conseil municipal.

Les éléments finalement transmis lundi soir dernier, suite à demande écrite de notre part, et faisant partie de la proposition de délibération, sont partiels. Les quelques informations de la colonne "appréciation" ne permettent pas de comprendre comment les décisions des notations des différents fournisseurs ont été établies.

De plus, nous dénonçons la mascarade que représente ce vote, puisque d'après les réponses que nous venons d'avoir, la décision des lots était déjà faite aux entreprises retenues en date du 2 novembre 2017 (Cf. note de synthèse reçue le 17 novembre, ou il n'y avait pas la délibération n°54/2017, mais une liste de "décisions du maire prises depuis le dernier conseil municipal")

L'ensemble du marché d'environ 600 000 euros ayant déjà été attribué par Monsieur le Maire, nous ne pouvons cautionner ces actes.

En conséquence, les élus "Vauhalla pour tous" décident de voter contre de cette délibération.

Clôture de séance à 21h20